

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

++++

#### Séance ordinaire du 12 avril 2024

**++++** 

**REF: 2024 / 044** 

Nombre effectif et légal des Membres du Conseil Municipal : 23

Nombre des Membres en exercice : 23

Nombre des Membres présents à la séance : 16

Nombre des votants (présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 8 avril 2024.

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

#### Absents excusés :

M. BOZETTI avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE M. LEGENDRE avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

### **OBJET: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024**

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de la Haute-Marne a adressé l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2024,

Après avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le 3 avril 2024, et compte tenu de la notification des bases par les services fiscaux et du produit nécessaire à l'équilibre du budget,

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal que la commune opte pour un maintien des taux en 2024 avec prise en compte des taux de référence 2024 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation (sur résidences secondaires)	12,82 %	1	•	12,82 %	12,82 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,52 %	27,52 %	51,46 % (*)	51,46 % (*)	51,46 % (*)
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	36,35 %	36,35 %	36,35 %	36,35 %	36,35 %

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 15/04/2024 à 17h07 Réference de l'AR : 052-215201807-20240412-2024DL044-DE Affiché le 15/04/2024 ; Certifié exécutoire le 15/04/2024

## Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De maintenir les taux communaux avec prise en compte des taux de référence 2024 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

